
Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation de professeurs auprès du service de l'enseignement à distance

A.Gt 08-09-2008

M.B. 16-12-2008

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 18 décembre 1984 organisant l'Enseignement à Distance de la Communauté française;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 décembre 1984 portant création de cours à distance;

Vu l'avis favorable de l'Inspection de l'Enseignement à distance,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le mandat des professeurs identifiés ci-après à l'Enseignement à Distance est renouvelé pour un terme de deux ans prenant cours le 1^{er} septembre 2008 :

- M. Willy Craye, AESI électromécanique
- M. Manuel de Vivar, Instituteur primaire, Licencié en Sciences psychopédagogiques
- Mme Madeleine Festraets, AESS Sciences physiques
- M. Ivan Lammerant, Gradué en arts plastiques + DAP + CAPAES
- Mme Sophie Palatre, AESS Biologie
- Mme Maggy Prince, AESS Sciences Biologiques
- Mlle Dorothy Sirjacobs, AESI Mathématiques - Physique
- M. Laurent Vanhemelryck, AESS Sciences physiques
- Mme Bernadette Van Larken, AESI Français-Histoire
- M. Jean-Claude Verdoodt, AESS Sciences géographiques
- M. Thierry Wesel, Licencié en Histoire de l'art + CAPAES
- Mme Alice Weymeers, Ingénieur commercial, Instituteur primaire.

Article 2. - Le Ministre de l'Enseignement obligatoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 8 septembre 2008.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Chr. DUPONT

